

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 JUILLET 2024

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant.

Excusés : Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Laurent Villeret, Irène Lenoir.

Absent : Yves Chaudat

Mme Mathilde Picavet ayant donné pouvoir à Mme Cécile Pagant

Mr Vincent Rodier ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Guigot

Mr Laurent Villeret ayant donné pouvoir à Mr Christian Mezzavilla

Mme Irène Lenoir ayant donné pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

Secrétaire de séance : Madame Cécile Pagant

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance en date du 5 juin 2024 en prenant compte des remarques de Mme Annick Sauvain qui demande deux rectifications : la 1^{ère} sur l'intitulé « Comptoir de Campagne » à remplacer par « Bâtiment à Vocation de Commerce » et ajouter le projet « Comptoir de Campagne » est définitivement abandonné ; la 2^{ème} sur « passage de la Flamme Olympique le 12 juillet 2024 à Vougeot. Une cérémonie se tiendra à 15H30 place de la Mairie » : rajouter à Vougeot.

DELIBERATIONS

➤ PRIX DES REPAS DU 13 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe ainsi les prix des repas pour le 13 juillet 2024 :

-repas adultes : 15.00€

-repas enfants (- de 15 ans) : 10.00€

➤ DELIBERATION PORTANT SUR L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser le travail de l'agent ATSEM à l'école maternelle en annualisant son temps de travail sur un cycle annuel, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 en respectant le planning annuel établi matérialisant les différentes périodes.

Le cycle proposé pourrait être mis en place **sous réserve de l'avis du Comité Social Technique**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'annualisation du temps de travail de l'ATSEM à l'école maternelle de Corgoloin, à compter du 1^{er} septembre 2024 et sous réserve de l'avis du Comité Social Technique.

Madame Caniaux Mélanie assure dorénavant le ménage des locaux de la maternelle ; ces tâches ayant été retirées à la société EGN.

➤ PROJET SOCIETE CIRCET – IMPLANTATION ANTENNE RELAIS

La société « CIRCET » présente un projet d'implantation d'une antenne relais SFR sur le terrain appartenant à la commune de Corgoloin, Rue de la Varenne (à côté de la société Romboletti), parcelle cadastrée n°64, section ZB. Un emplacement de 60 m² serait nécessaire pour l'installation d'un pylône d'une hauteur de 36m environ, ainsi qu'un local technique et/ou des armoires techniques.

Une convention pour l'implantation de ce relais de radiotéléphonie est proposée pour une durée de 12 ans moyennant un loyer fixé à un montant forfaitaire annuel de 5 000€, net de toutes charges.

Le Maire a envoyé ce projet de convention aux membres du Conseil Municipal, préalablement à la séance.

Mr Stéphane Guigot interpelle sur le paragraphe « Restitution des lieux loués – en fin d’occupation, quelle qu’en soit la cause, le Preneur ne reprendra pas les éléments non dissociables (améliorations et installations) qu’il aurait incorporés à la parcelle ».

La présentation de la convention posant dans son ensemble un certain nombre d’interrogations, le Conseil Municipal met en réflexion ce projet et décide de surseoir à une décision.

➤ **REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 GRDF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, donne un avis favorable sur la redevance d’occupation du Domaine Public GRDF 2024 et s’élève à 378.00€.

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE DE CORGOLOIN A LA MANIFESTATION « CINÉ PLEIN AIR »**

Les 3 communes de Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin se sont associées pour proposer un cinéma plein air le 10 juillet 2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à l’organisation de cette manifestation dont le coût s’élève à 1000.00€, selon la répartition suivante, en accord avec les communes concernées, soit :

- Participation de Comblanchien : 330.00€
- Participation de Premeaux-Prissey : 330.00€
- Participation de Corgoloin : 340.00€

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges enverra le titre à payer d’un montant de 1000.00€ à la commune de Corgoloin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, donne son accord.

13 JUILLET 2024

Madame Annick Sauvain présente un récapitulatif des dépenses du 13 juillet 2024. Les conseillers municipaux se retrouveront le samedi pour la mise en place finale. Le Maire aura pris un arrêté interdisant le stationnement pour permettre le bon déroulement de ces festivités.

MODIFICATION N° 1 PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l’enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme s’est déroulée du 10 juin au 9 juillet 2024.

Le Commissaire Enquêteur, Mr Jean-Marc Daurelle, a dressé un procès-verbal de synthèse des observations du Public. Le Maire devra remettre son mémoire en réponse du procès-verbal au plus tard le 24 juillet 2024.

La procédure se poursuit.

CONSEIL D’ECOLE R.P.I COMBLANCHIEN-CORGOLOIN-PREMEAUX PRISSEY

Le Maire présente le compte-rendu du Conseil d’Ecole du R.P.I en date du 2 juillet 2024. La réunion de la commission de carte scolaire est repoussée au 17 juillet 2024.

ONF

Le Maire informe le Conseil Municipal que l’ONF organise le 6 septembre 2024 une vente de bois de gré à gré par soumissions de bois d’œuvre feuillus, bois sur pied, concernant la parcelle 26.

Aussi, sur conseils de l’ONF, le prix plancher est fixé à 160€ du m³ (145m³ au total soit 23 200 euros).

COMMUNAUTE DE COMMUNES COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le but d'optimiser les itinéraires de ramassage des déchets ménagers et recyclables, les jours de collecte seront modifiés dans notre commune à partir du lundi 2 septembre 2024. Le nouveau calendrier de ramassage sera diffusé.

TRAVAUX BATIMENT A USAGE DE COMMERCE

Suite à la réunion en date de ce jour avec le BAU (cabinet d'architecte), les travaux du bâtiment à usage de commerce à l'ancienne gendarmerie, débuteront début septembre 2024. La commune pourra faire le bornage des terrains.

SICECO

Mr Philippe Héritier intervient sur les travaux en cours :

- remplacement des 137 ampoules en 41 ou 47 watts (on enlève des 70 et des 100 watts) ;
- sinistre RD 974 massif et lampe posés le 10 juillet 2024 ;
- projet d'ombrière, porteuse de panneaux photovoltaïques vers le terrain de football : Le SICECO préconise, avant de lancer toute étude, d'organiser un temps d'échange avec les Climats pour discuter des possibilités en secteur UNESCO. Le SICECO, en fonction de nos disponibilités, peut nous accompagner lors du rendez-vous et pour le préparer.

DIVERS

Mme Martine Rocchi Caslani demande s'il est possible de couper une branche de roncier qui déborde sur le « Chemin Neuf » au croisement avec la « Rue de la Bretonnière ».

Madame Patricia Débarbouillé demande que les orties devant le panneau d'affichage de Cussigny puissent être enlevées.

Fin de la séance : 20H30

